

# LETTRE DE CONSULTATION

## Affrètement d'un navire pour la récupération d'équipements scientifiques de fond dans la zone CUBA-HAITI-JAMAÏQUE

N° 251000209

Date et heure limite de remise des offres : 29/10/2025 à 12h00

### MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**IFREMER**

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzané

## 1. Objet de la consultation

### 1.1. Objet de la consultation

La Flotte Océanographique Française recherche à affréter à temps un navire capable d'aller récupérer 8 instruments scientifiques marins de fond dans deux zones, situées dans la ZEE de Cuba, de la Jamaïque et d'Haïti. La période recherchée est janvier/février 2026. 2 personnels scientifiques et techniques embarqueront pour la récupération du matériel.

### 1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

### 1.3. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

## 2. Organisation de la consultation

### 2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- une décomposition du prix forfaitaire
- Le BPU complété ;
- Un mémoire technique fourni par le candidat comprenant les informations demandées dans le CCTP ;
- Une présentation de l'entreprise ;
- Une présentation du savoir-faire et des motivations ;

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

### 2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

## 2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec les candidats dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

## 2.4. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloté en raison de l'objet même de la prestation qui constitue un tout homogène ne pouvant être scindé.

## 2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 3. Jugement des offres

L'Ifremer retiendra l'offre en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 45 % de la note finale (NF) ;
- Le critère valeur technique : 35% de la note finale (NF) sur la base de la trame de mémoire technique fournis par le candidat ;
- Le critère environnemental : 20 % de la note finale (NF) sur la base de la trame de mémoire technique fournis par le candidat.

Chaque critère sera noté sur 20 puis pondéré.

- **Prix des prestations : 45 %**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT de la part ferme indiquée dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

NP = 20 x (montant total HT de la part ferme le moins disant / montant total de la part ferme de l'offre analysée)

- **Qualité technique de l'offre : 35%**

L'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1. Niveau de garantie de la disponibilité du navire pour la période des campagnes	6
Sous-critère 2. Capacité du bateau : accueil du personnel, espace pour les équipements	8
Sous-critère 3. Compétence et expérience de l'équipe qui sera en charge de l'exécution de la prestation.  Le candidat indique ses expériences en réalisation des campagnes scientifiques ou de déploiement des instruments	4
Sous-critère 4 : Organisation (plan management, réunions, mode opératoire pour la mise à l'eau, etc.) et moyens affectés par le prestataire pour la réalisation des missions ( vivres, etc)	2

- **Qualité environnementale de l'offre : 20%**

La note environnementale (NE) est notée sur 20.

La solution proposée permet de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) du navire.

- **Calcul de la note finale**

$$NF = 0.45*NP + 0.35*NT + 0.20*NE$$

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

## **4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption**

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

## **5. Transmission des offres**

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

## **6. Documents à fournir par le candidat retenu**

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)
- 5) L'ensemble des assurances nécessaires à la garantie de sa responsabilité lors de l'exécution des prestations.